

DECLARATION D'ACCIDENT

Si vous vous blessé lors d'un match ou entrainement, vous avez 5 jours pour prévenir Jacques Beraud : 04/78/90/39/15

Attention, l'assurance nous impose ce délai, aussi, aucune déclaration ne pourra être faite au-delà de ces 5 jours. Soyez donc vigilant.